

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2024
N° 2024.11.01

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le vingt novembre à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 novembre 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Jean-François VIGUÈS, Hervé GRANDJEAN, Josiane MARION, Françoise MASSOUBRE, Aïcha GASSER, Michel PRÉAU, Valérie BERTHÉOL, Cristina MESLET, Béatrice STABAT-ROUSSET, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, Josiane TOURNEBIZE

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE représenté par Jean-Paul CUZIN
André WALTER représenté par Nadine DAMBRUN
Francis GAUMY représenté par Christian DURANTIN
Philippe ROCHETTE représenté par Hervé GRANDJEAN

Christian DURANTIN a été nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'AGENCE LOCALE POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN HARMONIEUX PAR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADHUME)

Vu, l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de l'Adhume,

Vu, la délibération n°2020.03.11 du Conseil municipal du 28 juillet 2020 portant désignation des membres du Conseil municipal auprès de l'agence locale pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie (ADHUME).

Considérant, la lettre reçue en Mairie le 9 septembre 2024, par laquelle M. Damien Pessot a démissionné de ses fonctions de Conseiller municipal. Au sein de l'Adhume, il était délégué suppléant il convient donc de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **21 Voix Pour**, 4 Abstentions et 8 non participation au vote (Mme Hélène Veilhan, Mme Isabelle Fourtic, Mme Dominique Molle, M. Olivier Devise, M. François Ulrich, Mme Aline Faye, Mme Josiane Tournebize et M. Jean-François Maume) décide :

- **DE PROCEDER** au remplacement de M. Pessot par M. Grandjean pour siéger en tant que délégué suppléant de la commune de Beaumont auprès de l'ADHUME.
Déléguée Titulaire : Christine LECHEVALLIER
Délégué Suppléant : Hervé GRANDJEAN

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN